



Publié le jeudi 5 avril 2018 à 19h10min par [Audrey Sommazzi](#)

## Marchés publics. Le Small business act à la toulousaine favorise les PME de la région

> Instauré il y a trois ans, le Small business act tient ses promesses. Avec des avances de trésorerie et des délais de paiements raccourcis, de plus en plus de PME locales accèdent à la commande publique.



Jean-Luc Moudenc, président de Toulouse Métropole, avait promis un compte rendu public annuel lors de la signature, en décembre 2014, de la charte des marchés publics, un Small business act à la toulousaine crée dans le but de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises locale à la commande publique.

Lors de la présentation de ce troisième bilan, l'élu l'a qualifié de « vrai succès ». « Cette ambition profite au tissu local, aux entreprises régionales et à l'emploi », s'est félicité le président, qui en guise d'exemple a évoqué le chantier du parc des expositions d'un montant de 227 millions d'euros. « 89% des entreprises qui interviennent sont de la région. Le marché a été divisé en près de vingt-sept petits lots afin que les PME du territoire puissent y accéder ».

Autre satisfaction : en trois ans d'existence, cette charte a vu son périmètre élargi. Puisqu'après Saint-Orens-de-Gameville et Blagnac en 2016, c'est au tour de Bruguières, Fenouillet et Cugnaux d'adhérer en 2017.

Pour l'année 2017, le volume financier investi dans la commande publique par les collectivités et leurs satellites est de 1,019 milliard d'euros (+35% par rapport à 2016). Et 44% des bénéficiaires sont des PME. Dans le détail, sur ce montant record, 656 millions d'euros ont bénéficié aux entreprises de la métropole, 764 millions à des sociétés du département et 803 millions à des entreprises de l'ex-région Midi-Pyrénées.

### Des idées pour « booster » la charte

Cette charte a également pour objectif de faciliter et simplifier les démarches. En 2017, 8,8 millions d'euros ont été consentis aux PME locales afin qu'elles puissent obtenir en amont une avance financière pour débiter le chantier. Et les délais de paiement ont été raccourcis, passant de quarante-quatre à seize jours pour la ville de Toulouse, à dix-huit jours pour la Métropole.

Frédéric Carré s'est déclaré satisfait par ce troisième bilan. « Avant la charte, il n'y avait rien », a précisé le président de la Fédération 31 du BTP (650 entreprises, 12.500 salariés). Il propose des « idées pour booster » cette charte. « Je ne la critique pas », a-t-il prévenu. « Je ne veux pas sabrer ce qui est le fruit d'une collaboration entre la Métropole et la fédération ». Il préconise néanmoins la mise en place d'un service de veille afin que tous les signataires respectent la totalité des mesures de cette charte. Il encourage également l'instauration d'un plafonnement des pénalités financières de retard à hauteur de 5%. « Elles sont illimitées pour les commandes publiques », a-t-il indiqué.

*Audrey Sommazzi*

*Sur la photo : Sur le chantier du futur Parc des expositions de Toulouse, 89% des entreprises qui interviennent sont issues de la région. Crédits : Les Yeux Carrés.*